

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 octobre 2012**

Décision n° **B-2012-3607**

commune (s) :

objet : Diagnostics et auscultations structurels des ouvrages visitables du système d'assainissement de la  
Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de l'eau

**Rapporteur : Monsieur Colin**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Date de convocation du Bureau : lundi 1er octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 9 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mmes Pédrini, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Crédoz, Mme Peytavin (pouvoir à M. Passi), MM. Blein (pouvoir à M. Bouju), Vesco, Mme Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Barge, Brachet, Sécheresse, Lebuhotel.

**Bureau du 8 octobre 2012****Décision n° B-2012-3607**

objet : **Diagnostics et auscultations structurels des ouvrages visitables du système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet les prestations de diagnostics et d'auscultations structurels des ouvrages visitables du système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - 2 lots.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : diagnostics structurels par auscultations géophysiques par réflectométrie d'impulsion radar,
- lot n° 2 : diagnostics structurels par auscultations mécaniques par vérinage intérieur et auscultation de radier.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché relatif aux prestations de diagnostics et d'auscultations structurels des ouvrages visitables du système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon.

Chaque lot fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le lot n° 1 comporte un engagement de commande annuel minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC, et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

Le lot n° 2 comporte un engagement de commande annuel minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC, et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 septembre 2012, a classé les offres et choisi pour les différents lots, les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : diagnostics structurels par auscultations géophysiques par réflectométrie d'impulsion radar, l'offre du groupement d'entreprises GEOSCAN/STRUCTURE & REHABILITATION pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et annuel maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC,

- lot n° 2 : diagnostics structurels par auscultations mécaniques par vérinage intérieur et auscultation de radier, l'offre du groupement d'entreprises GEOSCAN/STRUCTURE & REHABILITATION pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et annuel maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet les prestations de diagnostics et d'auscultations structurels des ouvrages visitables du système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon, et tous les actes contractuels y afférents, avec les groupements d'entreprises suivants, conformément à l'attribution de la commission d'appel d'offres :

- lot n° 1 : diagnostics structurels par auscultations géophysiques par réflectométrie d'impulsion radar, avec le groupement d'entreprises GEOSCAN/STRUCTURE & REHABILITATION, pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC, et annuel maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC,

- lot n° 2 : diagnostics structurels par auscultations mécaniques par vérinage intérieur et auscultation de radier, avec le groupement d'entreprises GEOSCAN/STRUCTURE & REHABILITATION, pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC, et annuel maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

**2° - La dépense** annuelle en résultant, soit 80 000 € HT minimum et 200 000 € HT maximum, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2012 à 2017 - comptes 2031 et 2351 sur diverses opérations de la section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2012.**